

**FACTURES D'EMAILING**Adresses électroniques de facture:Québec - [fqc@ucsl.com](mailto:fqc@ucsl.com)**CALENDRIER DE FACTURATION**

- Les factures sont dues au plus tard le **2** de chaque mois  
La date de la facture doit être le dernier jour ouvrable du mois
- Le numéro de facture doit toujours être différent
- Le numéro de TPS & TVQ doit être indiqué
- Le prix pour le nettoyage sera le même que dans le contrat de l'entrepreneur et / ou une modification écrite

**Politique pour les factures en retard soumises:**

<b>1ère infraction</b> rappel de notre politique et soumission de la facture envoyée au partenaire	<b>4 e infraction</b> - frais de 50,00 \$
<b>2ème infraction</b> - Frais de 10 \$	<b>5ème infraction</b> - frais de 100,00 \$
<b>3e infraction</b> - frais de 25,00 \$	<b>6ème infraction</b> Frais de 100 \$ et une lettre d'avertissement
<b>3 mois</b> - Le contractant soumettra toutes les factures dans les trois (3) mois suivant la prestation des services, faute de quoi United ne sera pas responsable de leur paiement.	